

Bulletin d'inscription

- OUI, je souhaite participer à la formation ayant pour thème **Les aspects réglementaires de la gestion du temps de travail**, formation en distanciel, 27 et 28 septembre 2021 : 790 € TTC
- J'ai bien pris note des conditions d'annulation*.

(NB: le nombre de places est limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée**)

Vos coordonnées

Établissement

Adresse

CP Ville

Stagiaire Nom, Prénom

Fonction

E-mail

Responsable formation Nom, Prénom

Tél. Fax

E-mail

Cachet:

Inscriptions :

- par courrier : retournez ce bulletin à LEH Formation : 253-255, cours du Maréchal-Gallieni • 33000 Bordeaux
- par courriel : formation@leh.fr
- par télécopie : 05 57 57 08 69
- en ligne : www.leh.fr/formation

Date:

Signature:

Le présent bulletin d'inscription vaut acte d'engagement dès signature.

* Conditions d'annulation : les frais d'inscription seront facturés en cas d'annulation la veille de la formation, ou le jour même, ou en cas de non-présentation à la formation. Toute annulation devra être confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception reçu par LEH Formation au moins 10 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements sont admis, sans frais et à tout moment.

** Cachet de la poste ou date d'émission de la télécopie ou de l'email faisant foi.

Contact

Sophie Durand
Tél. 05 57 57 08 68 • Fax 05 57 57 08 69
formation@leh.fr



numéro d'existence en qualité
d'organisme de formation :
11753475275
SIRET : 434 161 741 00013

LEH Formation RH/Management



LES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES DE LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Lundi 27 et mardi 28 septembre 2021
Formation en distanciel



www.leh.fr/formation

Groupe LEH un groupe d'experts au service des professionnels de santé

Édition Formation Conseil Événement

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.
Bulletin d'inscription à retourner par courrier affranchi à l'adresse indiquée au verso ou par télécopie au 05 57 57 08 69

Pré-requis

Aucun pré-requis exigé

Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation sur le temps de travail du personnel non médical et maîtriser la déclinaison opérationnelle des points clés de la réglementation (gestion et décompte du temps de travail)
- Maîtriser les règles juridiques relatives à la construction des cycles de travail
- Analyser les dernières jurisprudences

Public concerné

Cette formation s'adresse à tout personnel des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux publics, en charge des ressources humaines et plus particulièrement de la gestion du temps de travail

Durée

2 jours (12 heures)

Méthode pédagogique

La formation repose sur un **rappel de la réglementation applicable illustré par de nombreuses mises en situation permettant au participant de confronter ses connaissances aux problématiques concrètes** (cas pratique ou décisions de justice)

- Remise d'un document **PowerPoint synthétisant, point par point, les évolutions réglementaires**
- Remise de documents annexes composés de:
 - Fiches de synthèse en relation avec les thèmes
 - Mise en situation sous forme de cas pratiques proposés par le formateur ou soumis par les participants
- **Début de formation : questionnaire d'auto-évaluation**
- **Fin de formation : reprise du questionnaire d'auto-évaluation, évaluation à chaud par le formateur**

Profil intervenant

Juriste spécialisé en droit hospitalier et médical

Évaluation de fin de formation

Remise d'une attestation de fin de formation à chaque participant

Documents remis aux stagiaires

- Les supports de cours sont disponibles sur l'espace client ou distribués lors de la formation
- **Le + : remise d'un livre sur le sujet ou un thème d'actualité**

Retrouvez l'ensemble nos journées sur www.leh/formation

PROGRAMME

JOUR 1 : LE TEMPS DE TRAVAIL

Définition et détermination

- Définition du temps de travail effectif et de la période de référence, durée quotidienne et hebdomadaire, travail continu et discontinu, notion de cycle, répartition de l'horaire collectif et des décomptes, organisation en 12h, tableau de service, pouvoirs du chef d'établissement, accord sur le temps de travail
- Les temps de repos : repos quotidien, repos hebdomadaire
- L'obligation annuelle de travail (OAT) : fixe, nuit, repos variable, internat, répartition de l'horaire
- Les heures supplémentaires, règles, déclenchement et décompte
- Temps effectif et temps rémunéré
- Contrôle du temps de travail

Les dispositifs spécifiques

- Les temps « spécifiques » : le temps d'habillage, le temps de pause/repas, le temps FIR des psychologues, le télétravail, lundi de Pentecôte
- Les sujétions spécifiques
- Temps partiel et temps thérapeutique
- Les astreintes : quels personnels, quelles durées, quelles compensations
- La garde de direction
- Le CET
 - Les règles de son alimentation
 - Les règles de son utilisation
 - L'impact du RAFP pour les titulaires

JOUR 2 : L'INCIDENCE DES ABSENCES

Les absences légales et programmables

- Les congés annuels, le fractionnement, le jour hors saison, les congés bonifiés/cumulés
- Les fériés
 - Cas pratique : Savoir déterminer les cas de compensation
- La RTT
 - définition, calcul selon le temps de travail
 - prise en compte
 - Cas pratiques : Un agent peut-il renoncer à ses fériés et RTT pour travailler davantage ?
 - Cas pratique : Peut-on obliger un agent à prendre tous ses congés et heures supplémentaires ?

Les absences justifiées et autorisées

- Le congé pour maladie ordinaire, la maternité, le CLM/CLD, CITIS, etc.
- Les autorisations d'absence
 - Les absences personnelles
 - Les absences syndicales
- Le décompte des absences et l'impact de la directive 2003/88/CE du 4/11/2003

Les effets des absences

- Report des congés annuels et incidence des absences (santé, maternité, parentalité...)
 - Cas pratique : Comment déterminer un report des congés (durée, calcul des congés reportés...)
- Les hypothèses de paiement des congés
 - Cas pratique : Faut-il payer le CET lorsque l'agent n'a pas pu le solder pour cause de maladie ?
 - Cas pratique : Comment est calculée la provision du CET ?

Afin de faciliter l'appropriation de la réglementation, la formation repose sur un rappel des règles en vigueur, incluant l'impact de la Directive du 4 novembre 2003